

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 4 avril 2013

**CONSEIL DE PARIS**  
**Conseil Municipal**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 25 et 26 mars 2013**

**2013 V. 43** Vœu relatif à la résorption de l'emploi précaire.

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que la résorption de l'emploi précaire constitue pour la collectivité parisienne une préoccupation constante, afin de permettre aux agents non titulaires de trouver toute leur place dans l'administration parisienne, de s'y sentir utiles et valorisés, et s'engage à ce titre dans des dispositifs autonomes de titularisation comme elle l'a fait notamment en 2011 et 2012 au bénéfice des adjoints d'animation de la DASCO et d'agents de logistique générale de la DILT ;

Considérant que plus de 1.000 agents de collectivité ont bénéficié d'un CDI en 2012 ;

Considérant la délibération relative au plan pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire ;

Considérant les échanges avec les représentants du personnel lors de l'examen de cette délibération devant le Comité Technique Paritaire central du 19 mars dernier ;

Considérant l'amendement technique déposé par l'exécutif modifiant cette délibération ;

Considérant le vœu de l'exécutif relatif à l'aménagement des rythmes éducatifs présenté par M. le Maire de Paris et notamment sur son paragraphe relatif à la déprécarisation des personnels vacataires ;

Sur proposition de l'Exécutif ;

Emet le vœu que :

- Soit mis en place un comité de suivi de la politique de déprécarisation menée au sein de la collectivité parisienne intégrant les représentants des différents groupes représentés au Conseil de Paris ;
- Soit engagé la déprécarisation, dès à présent, de personnels vacataires par la contractualisation de personnels vacataires de la DASCO, de la DAC et de la DJS grâce à la création nette de 1.000 postes dès le budget supplémentaire ;
- La Direction des ressources humaines veille à un accès égal aux femmes en congés de maternité au programme de titularisation.